

L'ECOCITE NICE COTE D'AZUR-PLAINE DU VAR
Rapport de présentation

IMPLICATION DE L'EPA DE LA PLAINE DU VAR

Conformément à la lettre de mission de son directeur général, l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var s'est fortement impliqué dans le dossier EcoCités, même s'il n'en était pas le maître d'ouvrage, et est intervenu au côté de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur dans la réalisation de la réponse à l'appel à projet du fonds « ville de demain ». La contribution de l'EPA s'est particulièrement focalisée sur le système d'actions associé au pôle multimodal de Nice-St Augustin-Aéroport.

PERIMETRE ET STRATEGIE D'ENSEMBLE

Située au cœur de l'Opération d'Intérêt national, dans la partie sud de la plaine du Var, l'EcoCité occupe une superficie d'environ 3 000 ha entre l'aéroport et Saint-Laurent-du-Var, au sud et La Baronne / Lingostière, au nord. Composante essentielle de la mutation éco-compatible du territoire en termes d'aménagement, d'environnement et de développement économique, l'EcoCité a été conçue pour devenir le laboratoire du développement durable et le moteur d'innovation de l'agglomération, à même de créer un effet de levier sur l'ensemble du territoire. En outre, sa position centrale donne à l'EcoCité une visibilité locale de premier ordre, dans la mesure où elle concentre les services vitaux de la ville.

Dans cet objectif, le projet EcoCité Nice Côte d'Azur-plaine du Var s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- choisir une urbanisation responsable ;
- créer la mobilité de demain ;
- tendre vers l'autonomie énergétique ;
- incarner la ville intelligente du futur.

En lien avec ces axes, deux objectifs stratégiques transverses ont été définis :

- placer la formation et la recherche au cœur du renouveau économique ;
- devenir un territoire d'application et de démonstration des politiques du Grenelle de l'Environnement.

Compte tenu des contraintes de calendrier liées au cahier des charges du fonds ville de demain (les actions de la tranche 1 doivent débuter avant la fin 2013), en liens avec ces axes stratégiques et la démarche en cours visant à produire un projet de territoire pour la plaine du Var, deux périmètres opérationnels d'intervention du fonds « ville de demain » (pour la tranche 1) ont été identifiés en accord avec le MEDDLT. En concentrant les financements du fonds, ces périmètres ont vocation à jouer un rôle démonstrateur pour les nouveaux modes de faire la ville qui sont véhiculés par la démarche EcoCités :

- *Grand Arénas - pôle multimodal de Nice-Saint Augustin-Aéroport,*
- *CADAM - Méridia - Les Moulins.*

1. Système d'actions du pôle multimodal de Nice-Saint Augustin-Aéroport

Le pôle multimodal de Nice-Saint Augustin-Aéroport se positionne comme un périmètre à très haut niveau d'innovation au service des usagers pour une mobilité durable et optimisée.

Un premier groupe d'action concerne donc de nouveaux services qui seront offerts aux passagers pour améliorer leur vie quotidienne.

- **Action 1 : Un système d'information unique, en temps réel, pour les usagers du pôle multimodal**
 - Construction d'un réseau d'information intégrant les différents systèmes d'informations utilisés par les opérateurs de transport ou gestionnaires d'infrastructures (aéroport, sncf, tramway, bus, parkings, autopartage, taxis, services de location de véhicules électriques ou de vélos, ...)
 - Diffusion de l'information aux usagers via
 - des bornes interactives,
 - des écrans d'information,
 - les terminaux de téléphone portable (informations personnalisées).
 - Information en temps réel sur
 - les horaires et les choix modaux optimisés,
 - la disponibilité des parkings,
 - les alertes,
 - des informations publiques.
 - Déploiement d'une infrastructure sur l'ensemble du périmètre du pôle multimodal permettant une géo-localisation (intérieur et extérieur des bâtiments) des terminaux de téléphone portable permettant
 - la mise en place d'un service d'orientation personnalisé, accessible sur téléphone portable, pour faciliter l'intermodalité,
 - l'intégration d'itinéraires spécifiques pour les personnes à mobilité réduite
- **Action 2 : Un système de gestion intelligente des parkings pour optimiser le nombre de places de parking sur le périmètre du pôle multimodal**
 - Affectation du stationnement par bassin versant avec un système de guidage vers les places disponibles pour optimiser le temps d'accès au stationnement
 - Tarification dynamique des places de parking en fonction du mode utilisé par l'utilisateur
 - Information en temps réel sur la disponibilité des places de parking

En tant qu'objet urbain de premier rang, la conception du pôle dans les dimensions bâtiment et espaces publics sera également novatrice en incluant des niveaux d'exigences environnementales très ambitieux, devenant ainsi l'emblème de l'engagement de l'Etat et des collectivités locales en matière de l'aménagement urbain durable :

- **Action 3 : Un espace public intermodal pour un confort optimal des usagers en milieu méditerranéen**
 - Un espace public démonstrateur des nouvelles technologies et services urbains pour lutter contre la formation d'îlots de chaleur en milieu méditerranéen
 - Intervention dans la conception de l'axe majeur (albedo des revêtements et des façades, végétalisation,...)
 - Déclenchement en temps réel (via un système de monitoring) de processus réducteurs de température
 - Un élément essentiel de la stratégie énergétique du quartier (forçage énergétique extérieur sur les bâtiments)

- **Action 4 et 5 : Un ensemble d'îlots à haute performance énergétique à partir de technologies innovantes**
 - Objectif d'atteindre un bilan énergétique optimal dans un contexte méditerranéen et de fragilité électrique
 - Limitation des besoins énergétiques chaud et froid
 - Recours au stockage et aux dispositifs d'effacement de la demande électrique

2. Actions territorialisées sur le périmètre Méridia-Moulins

Les actions listées ci-dessous seront déployées sur le périmètre opérationnel Méridia-Moulins

- **Centrale de stockage SAED** : Installation de deux centrales de production/stockage d'énergie solaire thermique (19 000 m² au sol)
- **Monitoring urbain** : Développement du monitoring sur les paramètres du métabolisme urbain
- **Ilot méditerranéen exemplaire de Méridia** : Construction d'un îlot à haute performance énergétique et démonstrateur d'éco-technologies innovantes

3. Actions transversales

Les actions listées ci-dessous ne seront pas déployées spécifiquement sur l'un des deux périmètres opérationnels décrits ci-dessus. Elles sont en ce sens transversales.

- **Auto-partage de véhicules électriques** : Mise en place de 70 stations d'auto-partage de véhicules électriques
- **Points de charge électriques** : Implantation d'un réseau de 392 points de recharge sur le domaine public en complément des 140 bornes de charge disponibles dans le cadre du dispositif d'auto-partage
- **Centre de surveillance urbaine (CESURE)** : Plateforme permettant de surveiller l'environnement de sites urbains, d'alimenter le management des risques naturels et/ou industriels, et d'intégrer l'impact du changement climatique sur le développement des infrastructures
- **Smart Grid** : Développement d'un cadre de référence sous forme d'une charte smart-grid compatible applicable à l'ensemble des travaux de construction et d'aménagement de l'EcoCité.

- **Réseau de froid urbain avec refroidissement par eau de mer et stockage d'énergie de grande capacité** : Installation d'un système expérimental de géothermie marine qui permettra d'alimenter le secteur du Grand Arénas dont le pôle multimodal de Nice Saint Augustin-Aéroport ainsi que les nouvelles constructions de ce périmètre.

GOVERNANCE ET CONCERTATION

Gouvernance

Le projet EcoCité est piloté conjointement par Nice Côte d'Azur et l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var.

Un « comité local de pilotage » a été mis en place au niveau régional. Il réunit le Président de NCA, le Président du Conseil général des Alpes-Maritimes, le Président du Conseil régional PACA, les Préfets de région et de département, le Directeur Général de l'EPA plaine du Var, un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'ADEME ainsi que de chacun des partenaires privés. Ce Comité a pour objectif de suivre l'avancement du projet et des opérations, et permettra de recueillir l'avis des partenaires sur les orientations opérationnelles et les différents projets à réaliser.

Un « comité de projet EcoCité », dispositif opérationnel de gouvernance, coordonné par Nice Côte d'Azur et l'EPA plaine du Var sera également mis en place afin de maintenir une bonne communication et une gestion intégrée du projet. De nombreux acteurs seront mobilisés dans le pilotage technique : en particulier le Conseil général des Alpes-Maritimes, mais aussi la DREAL, la DDTM, la CDC, l'Université de Nice Sophia Antipolis, l'INRIA (Living Labs), la CCI et l'ADEME. La démarche EcoCité propose ainsi un partenariat public/privé inédit à cette échelle qui :

- mobilise des partenaires privés spécialisés (grands groupes ou PME), notamment :
 - o NTIC et télécommunications : Demtech, IBM, CISCO, Orange ;
 - o Energie et services urbains : Ecotémis, SAED, EDF, GDF Suez, ERDF, Véolia ;
 - o Bailleurs et promoteurs : ICADE, Cogédim, etc.
- assure l'inscription territoriale de la démarche par l'intermédiaire des pôles de compétitivité (Capénergies, SCS, Mer, Risques, Pégase et l'interpôle Solutions Durables pour Ville Côtières).

Concertation

Une première phase de concertation de la population et des élus locaux a été organisée dans le cadre d'un atelier intégré à la démarche Agenda 21 de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

La maison du projet, localisée au cœur de l'EcoCité dans l'éco-quartier Méridia/Moulins, abritera, dans un premier temps, les démarches de concertation sur l'EcoCité, avant de devenir à terme la maison de l'EcoCité. Elle incarnera physiquement la réussite du projet EcoCité dans son ensemble et offrira un accueil et une information au public, des rencontres des différents acteurs et parties prenantes des projets de l'EcoCité, des expositions sur le projet,....

MAQUETTE FINANCIERE

Le montant sollicité auprès du fonds « ville de demain » s'élève à 27,4 M€ en subvention et 24,3 M€ en participation. Ce financement permettra la réalisation d'un investissement total évalué à 329,7 M€ (dont une bonne partie sera financé sur des fonds privés), permettant un effet de levier supérieur à 6. Cela s'ajoute aux 54,3 M€ de participation Etat au financement de la ligne Est-Ouest du tramway.

CALENDRIER

Dépôt du dossier : 15 mars 2011

Instruction des dossiers : mars-avril-mai 2011

Audition des candidats : mai-juin 2011

Décision et annonce : juillet 2011